

La conseillère d'Etat,  
Présidente de la Cour administrative d'appel de Paris

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment ses articles L. 352-1 à L. 352-9 ;

Vu le code de justice administrative ;

### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>**: Conformément aux dispositions de l'article L. 352-9 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, sont désignés pour statuer sur les requêtes d'appel relatives au contentieux des refus d'entrée sur le territoire français au titre de l'asile et des décisions de transfert :

- Mme Martine DOUMERGUE, première vice-présidente de la Cour, présidente de la 4<sup>ème</sup> chambre ;
- M. Brice AUVRAY, président de la 7<sup>ème</sup> chambre ;
- M. Alain BARTHEZ, président de la 5<sup>ème</sup> chambre ;
- Mme Julienne BONIFACJ, présidente de la 6<sup>ème</sup> chambre ;
- M. Stéphane CARRERE, président de la 9<sup>ème</sup> chambre ;
- M. Philippe DELAGE, président de la 3<sup>ème</sup> chambre ;
- M. Ivan LUBEN, président de la 1<sup>ère</sup> chambre ;
- Mme Anne MENASSEYRE, présidente de la 8<sup>ème</sup> chambre ;
- Mme Sylvie VIDAL, présidente de la 2<sup>ème</sup> chambre ;
- Mme Colombe BORIES, présidente assesseure à la 2<sup>ème</sup> chambre ;
- Mme Servane BRUSTON, présidente assesseure à la 4<sup>ème</sup> chambre ;
- M. Stéphane DIEMERT, président assesseur à la 1<sup>ère</sup> chambre ;
- M. Rudolph d'HAËM, président assesseur à la 6<sup>ème</sup> chambre ;
- Mme Perrine HAMON, présidente assesseure à la 7<sup>ème</sup> chambre ;
- Mme Marianne JULLIARD, présidente assesseure à la 3<sup>ème</sup> chambre ;
- M. Olivier LEMAIRE, président assesseur à la 9<sup>ème</sup> chambre ;
- Mme Audrey MILON, présidente assesseure à la 5<sup>ème</sup> chambre ;
- M. Jean-Christophe NIOLLET, président assesseur à la 6<sup>ème</sup> chambre ;
- M. Jean-Eric SOYEZ, président assesseur à la 9<sup>ème</sup> chambre ;
- Mme Cécile VRIGNON-VILLALBA, présidente assesseure à la 8<sup>ème</sup> chambre.

**Article 2** : Les présentes désignations, qui prendront effet le 2 décembre 2024, abrogent et remplacent celles résultant de toutes décisions antérieures ayant le même objet.

Fait à Paris, le 29 novembre 2024

*Signé* Pascale FOMBEUR